

Réaménagement des rues du Simplon, d'Italie et du secteur Entre-deux-Villes

Coûts infrastructure routière uniquement vs. Projet de réaménagement complet (infrastructure routière + aménagements de surface)

	Coût¹ (CHF)	Subvention PA5 (CHF)	TOTAL (CHF)
Infrastructure routière, revêtement routier, arrêts bus Lhand, éclairage public, etc.	5'600'000	0	5'600'000
Réaménagement complet, y.c la surface	9'250'000	3'500'000 ²	5'750'000

¹ Coûts issus des études préliminaires, avec la précision usuelle de cette phase d'étude (SIA 21)

² L'estimation actuelle du montant de la subvention se situe entre 3 et 4 millions CHF. Le calcul ci-dessus a été fait en prenant 3.5 millions comme valeur de référence

Vevey – Extrait du Plan Directeur Communal (PDCom)

Principe directeur B4, en termes de mobilité (page 84).

B4 ORGANISER ET CONDITIONNER LE TRAFIC DES TRANSPORTS INDIVIDUELS MOTORISÉS ET DES LIVRAISONS

Hiérarchisation du réseau de transport individuel motorisé

- Concentration des flux principaux sur des axes adaptés (routes cantonales)
- Limitation du nombre d'axes collecteurs permettant du transit à travers les quartiers
- Orientation des accès pour chaque quartier de manière à utiliser en priorité les axes routiers structurants
- Organisation adaptée des carrefours représentant des nœuds structurants

Qualification et modération du réseau routier au sein des poches urbaines

- Aménagement de zones particulières pour souligner le caractère fort d'une interface (Place de la Gare, entrées de la ville est et ouest, etc.)
- Extension de la modération du trafic à l'ensemble du réseau routier sous forme de zones mais également d'aménagements modérateurs sans modification de la limitation de vitesse

Régulation des livraisons à l'échelle de la commune

- Optimisation du nombre de kilomètres parcourus par les véhicules de livraison au sein de la commune

Mesures B4

B4.1 Prendre des mesures de modération de trafic en cohérence avec la carte de synthèse « Mobilité » qui traduit les intentions de modération à l'échelle communale. Des études devront être menées en coordination avec le canton pour les axes structurants

B4.2 Mener des études de détails pour les entrées de ville est et ouest: Entre-deux-Villes et Bergère/funiculaire

🔍 À coordonner avec C3.2 et C3.3 Lancer une étude pour la requalification des espaces publics d'entrée de ville Ouest et Est secteur Port - Providence.

B4.3 Étudier la faisabilité d'un hub global de livraison

B4.4 Etudier la mise en place une politique tarifaire pour les livraisons en ville par véhicule polluant

B4.5 Faire appliquer les contraintes horaires pour les livraisons dans les rues piétonnes

Lien vers le PDCom en vigueur : <https://demain.vevey.ch/dossier/consultation-publique-pdcom/>



Réaménagement des rues du Simplon, d'Italie et du secteur Entre-deux-Villes

Crédit d'étude – Commission ad hoc

Service de l'urbanisme et de la mobilité

Mardi 8 avril 2025

Réaménagement Simplon/Italie/Entre-deux-Villes : périmètre



Projet d'agglomération PA5 – Projets veveysans en priorité A

Nom du projet	Priorité A (2028-2032)
Réaménagement de l'axe Italie – Simplon en faveur des TP et intégration de la Vélolac	X
Réaménagement de l'entrée Est de Vevey (Entre-deux-Villes) : priorisation TP, valorisation des liens transversaux MD et espace public	X
Réaménagement de l'interface multimodale de la gare de Vevey, étape 1 : sud des voies CFF	X
Aménagement d'une voie verte entre la gare de Vevey et le SSDA de la Veyre (gare de Vevey – Chaussée des Anciens-Moulins - contours de Gilamont)	X
Réaménagement de la rue de Fribourg Sud	X
Réaménagement de la rue de Fribourg Nord	X
Réaménagement de la rue de Lausanne et intégration de la Vélolac place Ronjat	X
Aménagement du nouvel arrêt fusionné « Vigneron » en lieu et place des arrêts Mémise et Biéler	X
Réaménagement de la rue de l'Oyonne à la Tour-de-Peilz et intégration de la Vélolac	X

Les phases d'un projet d'aménagement

*SIA 21 : études
préliminaires*

*Mise en concurrence
(études)*

SIA 31 : avant-
projet

SIA 32 : projet
de l'ouvrage

SIA 33 : mise
à l'enquête

SIA 41 : appels
d'offres (travaux)

SIA 51 : projet
d'exécution

SIA 52 : exécution
de l'ouvrage

SIA 53 : mise
en service

**Validation du crédit d'étude
par le conseil communal**



A quoi servent les études préliminaires ?

- **Définir le projet :**
 - Réaliser un **diagnostic fonctionnel** et multi-thématiques du périmètre de projet
 - Identifier les **besoins**, confirmer les objectifs par thématique
 - Démontrer la **faisabilité du projet**
 - Elaborer des propositions conceptuelles
 - Retenir un **concept d'aménagement** en termes d'espaces publics et de mobilité. Cette **image directrice** fixe les grands principes qui devront ensuite être étudiés finement lors des phases suivantes du projet
 - Estimer le **coût** des travaux
 - Définir un **planning** pour la suite de l'étude
- ➔ **En 2024 : deux études préliminaires, une pour les rues du Simplon et d'Italie et l'autre pour le secteur Entre-deux-Villes**

Des objectifs généraux pour tous les projets d'espaces publics et de mobilité

- Conformément aux documents directeurs, **mettre piétons et cyclistes au centre** des réflexions et des propositions dans le but de favoriser la mobilité douce et donc le report modal
- **Valoriser les espaces publics**, permettre leur appropriation par l'ensemble des usagers et les rendre accessibles à tous et toutes
- **Favoriser la trame verte** afin d'atténuer les îlots de chaleur, densifier l'arborisation et la végétalisation afin de contribuer à l'amélioration de la biodiversité
- **Favoriser la perméabilité des sols** en minimisant l'espace dévolu aux circulations des véhicules motorisés

Rues du Simplon et d'Italie : des objectifs spécifiques

- Intégrer l'aménagement de la **voie verte d'agglomération Vevey-Villeneuve**, dénommée Vélolac
- Intégrer les **évolutions du réseau de transports publics**
- Améliorer les **liaisons mobilité douce nord-sud**
- Refaire **la structure de la route** dont la vétusté a été démontrée
- Intégrer le réseau de **chauffage à distance (CAD)**



Rues du Simplon et d'Italie : les grands principes d'aménagement retenus

- **Réduction du gabarit routier**, compatible avec une vitesse de 30km/h
- L'espace récupéré sur la chaussée est redonné latéralement (bande d'équipements, arborisation et végétalisation, trottoirs)
- Les **arrêts de bus** sont relocalisés et regroupés ; ils sont désormais compatibles Lhand
- Des **espaces publics** de qualité sont créés
- **Arbres, arbustes et végétation** basse sont plantés en suffisance
- Les tendances en termes de **stationnement** :
 - Celui pour les voitures est diminué ; une attention particulière sera portée à la partie est du périmètre où les alternatives en ouvrage n'existent pas à ce jour
 - Celui pour les cycles est augmenté, en lien avec la création de la Vélolac
 - Les cases de livraison sont augmentées

Secteur Entre-deux-Villes : des objectifs spécifiques

- Réaménager un tronçon routier qui nécessite un **entretien routier**.
- Créer des **nouveaux espaces publics à proximité directe du lac** grâce à l'optimisation de l'utilisation de l'espace.
- Valoriser **l'entrée de ville** en cohérence avec les projets connexes
- Améliorer les conditions pour les mobilités douces et **accompagner la création de la voie-verte Vevey-Villeneuve**.
- Maintenir une **offre de stationnement** pour les besoins locaux

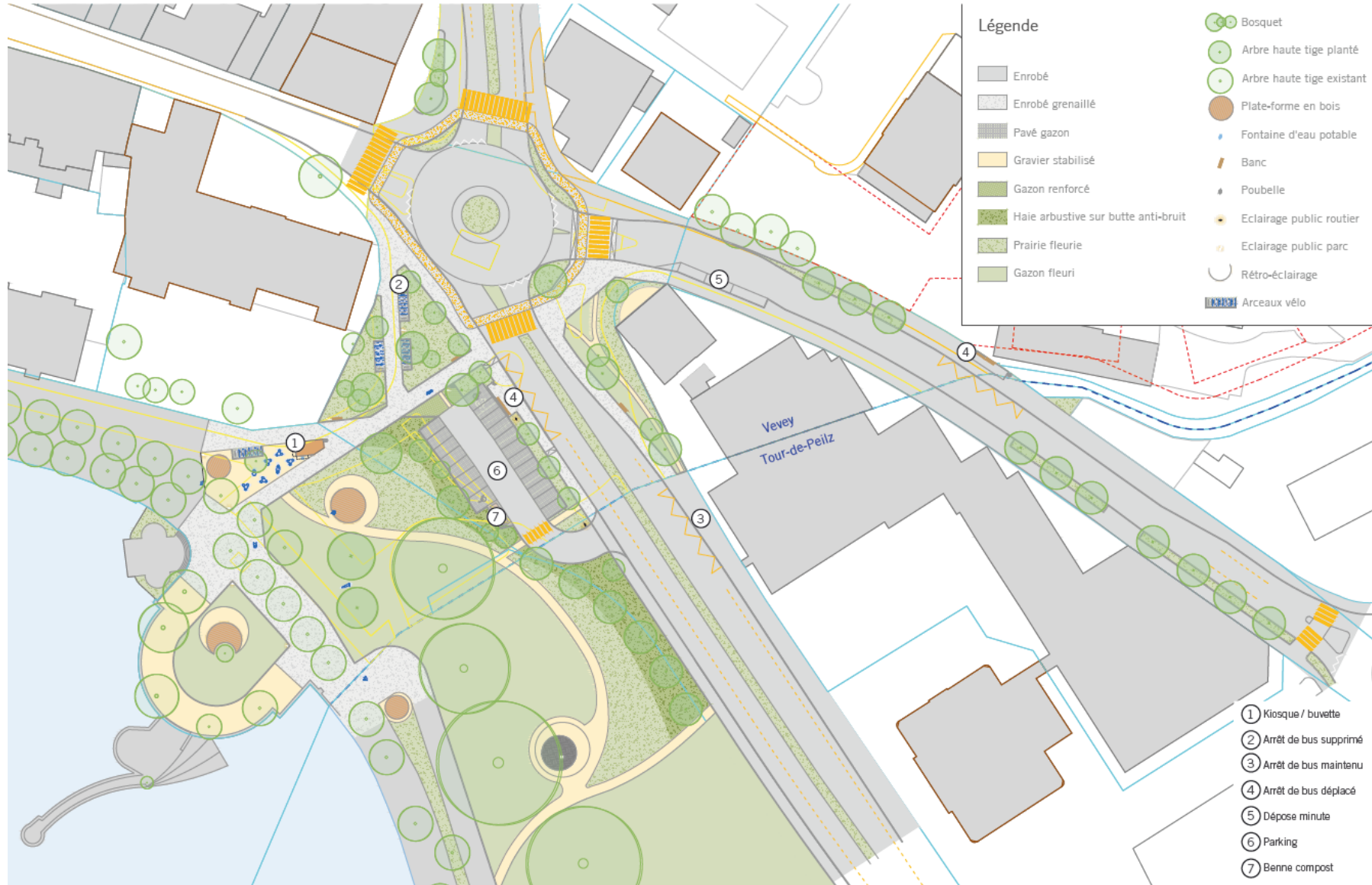


Entre-deux-Villes : les grands principes d'aménagement retenus

- Création d'un **giratoire compact** permettant de réduire significativement l'emprise routière et de garantir tous les mouvements pour tous les modes
- Intégration de la **voie verte d'agglomération Vélolac**
- **Traversées piétonnes** sécurisées et répondant aux lignes de désir des piétons
- Arrêts de bus compatibles **Lhand**
- **Relocalisation du stationnement** proche du giratoire, ce qui permet d'envisager la création d'un nouveau parc au sud du secteur

Entre-deux-Villes / Concept d'aménagement

Plan général d'Aménagement - phase SIA 21 - 1er mai 2024



Légende

- Enrobé
- Enrobé grenailé
- Pavé gazon
- Gravier stabilisé
- Gazon renforcé
- Haie arbustive sur butte anti-bruit
- Prairie fleurie
- Gazon fleuri
- Bosquet
- Arbre haute tige planté
- Arbre haute tige existant
- Plate-forme en bois
- Fontaine d'eau potable
- Banc
- Poubelle
- Eclairage public routier
- Eclairage public parc
- Rétro-éclairage
- Arceaux vélo

- ① Kiosque / buvette
- ② Arrêt de bus supprimé
- ③ Arrêt de bus maintenu
- ④ Arrêt de bus déplacé
- ⑤ Dépose minute
- ⑥ Parking
- ⑦ Benne compost

0 5 12,5 m

Plannings intentionnels

